

RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITÉS DE L'UNION EUROPÉENNE 2016



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement

.be

RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITÉS DE L'UNION EUROPÉENNE À L'ATTENTION DES CHAMBRES LÉGISLATIVES, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2 DE LA LOI DU 2 DÉCEMBRE 1957 PORTANT APPROBATION DU TRAITÉ CEE

INTRODUCTION

Pour le projet d'intégration européenne, 2016 a été une **année difficile semée de crises** qui ont atteint leur **paroxysme** avec la victoire des partisans d'un retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne lors du référendum **Brexit** fin juin. Le 19 février 2016, le Conseil européen était pourtant encore parvenu à un accord sur un nouveau statut pour le Royaume-Uni dans l'Union européenne. Sur la base de cet accord, le Premier ministre Cameron avait mené une campagne en faveur du maintien de l'adhésion britannique. L'accord, qui comprenait quelques ajustements difficiles au niveau de la libre circulation des personnes (limitant l'accès aux prestations sociales), ne devait être mis en œuvre que si les Britanniques souhaitaient rester dans le giron européen. Mais le 23 juin 2016, 51,9 pour cent des électeurs britanniques ont choisi de quitter l'Union européenne. Le Premier ministre Cameron a immédiatement remis sa démission et a été remplacé le 13 juillet par Theresa May qui a confirmé sans équivoque le caractère effectif du Brexit. Dès le 29 juin, les 27 États membres restants ont déclaré qu'il ne pouvait être question de négociations sans notification de retrait. Il est apparu d'emblée que les Britanniques ne disposaient pas d'une stratégie de sortie. La notification a été reportée de justesse à 2017. Le Royaume-Uni a renoncé en juillet à la présidence du Conseil, prévue pour la deuxième moitié de 2017, mais pour le reste, **l'incertitude** et **l'ambiguïté** régneront.

Le 16 septembre, les **27 chefs d'État ou de gouvernement** ont tenu une réunion informelle à **Bratislava** consacrée à l'avenir du projet européen. Il importe en effet que le fonctionnement des institutions ne soit pas paralysé et que l'Union entende les préoccupations des citoyens afin de rétablir la confiance dans le projet européen. Une **feuille de route** relative à **l'avenir proche** a été approuvée.

L'Union a été durement secouée par **l'attentat terroriste** du 22 mars à Bruxelles, puis par les attaques à Nice et Berlin. Les dossiers de sécurité intérieure restent donc une priorité. En avril, le Parlement européen a donné le feu vert à la nouvelle directive sur l'utilisation des données des passagers aériens (PNR européen) pour la prévention, la détection, l'investigation et la poursuite des crimes terroristes et de la criminalité grave.

En vue **d'améliorer la protection des frontières extérieures de l'Europe**, un accord sur la création d'un corps européen de garde-frontières et de garde-côtes a été conclu en juin. Dans le passé, Frontex exerçait essentiellement une fonction de coordination, mais 1500 garde-frontières ont été mis à sa disposition afin de constituer un corps de surveillance.

Les **questions de migration** ont continué de dominer l'actualité européenne en 2016. Le 18 mars, un accord a été conclu avec la **Turquie**. Ses dispositions, entrées en vigueur le 20 mars, visent à mettre un terme à la migration irrégulière de la Turquie vers l'Union européenne et à la remplacer par des formes légales de réinstallation des réfugiés dans l'Union européenne. Si l'accord a confirmé la perspective offerte à la Turquie de libéralisation des visas, il est couplé à une exigence de respect strict de toutes les conditions techniques. Avec la mise en œuvre de cet accord, le flux migratoire illégal vers la Grèce via la Turquie a cessé.

Les obstacles à la mise en œuvre des accords de relocalisation et de réinstallation se sont succédé et la réforme du régime d'asile européen commun n'a quasiment pas progressé. Certains États membres ont continué à faire barrage, compromettant de plus en plus **l'équilibre entre solidarité et responsabilité**.

L'adoption de mesures de **promotion de la croissance et de l'emploi** fut également l'une des priorités en 2016. Le Conseil a convenu de prolonger jusqu'à fin 2020 le **Fonds européen pour les investissements stratégiques** (EFSI) lancé en juin 2015 et d'augmenter sa capacité financière à 500 milliards d'euros. Le Fonds a produit ses premiers résultats sur le plan des investissements. Une proposition visant à réviser **la directive détachement** s'est heurtée à un carton jaune de 11 parlements nationaux. La Commission a estimé que son texte n'allait pas à l'encontre du principe de subsidiarité, de sorte que les négociations ont pu être lancées à l'automne.

L'UE a ratifié un accord sur le climat à Paris dans le cadre d'une procédure accélérée et a contribué ainsi à l'entrée en vigueur de l'accord en novembre. Les engagements européens ont peu à peu commencé à se traduire en mesures politiques.

En 2016, l'Europe a œuvré résolument en faveur de la **modernisation du marché intérieur numérique** en rendant le commerce en ligne de biens et de services plus attrayant pour les utilisateurs et en créant un cadre législatif transparent et fiable. Un grand nombre de mesures concrètes ont été examinées, comme la lutte contre les pratiques de géoblocage illicites, un règlement sur la portabilité transfrontalière de services de contenu en ligne et l'ouverture de la bande de 700 MHz pour le haut débit mobile.

Dans le domaine du commerce, l'UE a signé avec le Canada un **Accord économique et commercial global, l'accord CETA**. Après avoir obtenu des éclaircissements supplémentaires, la Belgique a pu obtenir les pouvoirs de toutes les entités fédérées, ce qui a permis au Ministre Reynders de signer l'accord le 29 octobre au nom de la Belgique. L'UE a également signé un accord de partenariat économique avec la SADC et des accords intermédiaires avec le Ghana et la Côte d'Ivoire, ce qui donne à ces partenaires africains un accès privilégié au marché européen. L'accord conclu avec l'Équateur permet par ailleurs à ce pays d'adhérer à l'accord de libre-échange que l'UE a déjà signé avec le Pérou et la Colombie. Sur le plan législatif, l'UE a également renforcé en 2016 les règles de contrôle des exportations de biens susceptibles d'être utilisés pour la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'UE entend ainsi éviter de contribuer par ses exportations à des violations des droits de l'homme dans des pays tiers. En novembre, un règlement a été adopté pour mettre fin au financement de groupes armés via un contrôle du commerce des minerais provenant de zones de conflit.

Le 1^{er} janvier 2016, une partie des dispositions de l'accord d'association entre **l'UE et l'Ukraine** sont entrées en vigueur de manière provisoire. Un problème de ratification majeur est cependant apparu. Lors d'un référendum aux Pays-Bas le 6 avril 2016, 61 pour cent des électeurs ont voté contre la ratification. Le seuil de participation requis de 30 pour cent a été atteint de justesse. Le 15 décembre, les chefs d'État ou de gouvernement des 28 États membres de l'Union européenne ont pris une décision juridiquement contraignante répondant aux préoccupations apparues lors du référendum. Cette base devait permettre au gouvernement néerlandais de procéder à la ratification de l'accord.

Afin de coordonner et de déterminer la position belge, la direction générale Coopération et Affaires européennes (DGE) a organisé quelque 306 réunions en 2016, depuis les réunions de coordination formelles jusqu'aux réunions ad hoc et de concertation.

La Direction Générale Coopération et Affaires européennes (DGE) s'est également chargée en 2016 du **suivi global et de la coordination de la transposition de la législation européenne par les autorités compétentes** de notre pays. En général, un recul important a été constaté dans la transposition des directives par les États membres. Les chiffres belges ont connu une évolution similaire. Le tableau d'affichage du 11 décembre 2016 révèle que la Belgique, avec un score de 2,3 pour cent, a dépassé la norme européenne autorisée de 1 pour cent. **SOLVIT Belgique** (qui fait partie de la DGE) a traité cent onze dossiers. Soixante-six cas concernent des problèmes rencontrés par un citoyen ou une société belge dans un autre État membre, les quarante-cinq autres affaires traitaient de plaintes contre un service public belge. Près de quatre-vingt-neuf (88,9) pour cent des problèmes ont été résolus grâce à la médiation de SOLVIT.

En 2016, l'Union européenne a continué à investir dans les priorités de communication communautaires. La Belgique a elle aussi accordé une grande attention à la communication sur l'Europe à destination du citoyen. En coopération avec les centres d'information Europe Direct et la représentation de la Commission en Belgique, la cinquième édition de la Journée de l'Europe a été célébrée sous le slogan « Notre Europe hier, aujourd'hui et demain ». En avril et novembre, deux événements pédagogiques ont à nouveau eu lieu au Palais d'Egmont sous le titre « Parlons ensemble d'Europe ». 1.322 participants de cinquante-quatre écoles secondaires ont pu prendre part au débat et dialoguer avec le ministre Didier Reynders. En 2015, la DGE avait développé une toute nouvelle application sur l'Europe, « Joue la carte de l'Union européenne » ; sa promotion s'est poursuivie au cours de l'année scolaire 2015-2016. Ce jeu qui teste les connaissances des jeunes sur l'Union européenne, est utilisé comme outil pédagogique, parallèlement à la version papier du puzzle autocollant « Construis l'Union européenne », qui a également été mis à jour fin 2016.

Le présent rapport décrit brièvement les principales activités de l'Union en 2016. Le rapport des institutions européennes répondra très vraisemblablement aux attentes des personnes intéressées par un aperçu plus exhaustif.

Bernard Hauwen
Directeur général Affaires européennes a.i.
DGE

SOMMAIRE

Introduction	2
I. Cadre institutionnel de l'Union	5
II. Affaires économiques et financières	5
III. Emploi et Affaires sociales	8
IV. Justice et Affaires intérieures (JAI)	9
V. Marché interne, Compétitivité, Industrie, Télécommunications, Transport, Application du droit européen par la Belgique (Transposition – SOLVIT – EU PILOT)	11
VI. Climat et Énergie	15
VII. Agriculture et Pêche, Santé publique et Environnement	16
VIII. Politique commerciale commune	18
IX. Relations extérieures de l'Union européenne, Coopération au développement et Politique de sécurité et de défense commune (PSDC)	20
X. Communiquer sur l'Europe	23
Colophon	25

I. Cadre institutionnel de l'Union

Le Royaume-Uni décide de quitter l'Union

Le 19 février 2016, le Conseil européen est parvenu à un accord sur un nouveau statut pour le Royaume-Uni dans l'Union européenne. Sur base de cet accord, le Premier ministre britannique Cameron avait mené une campagne pour le maintien de l'adhésion britannique. L'accord qui comprenait quelques ajustements difficiles au niveau de la libre circulation des personnes (limitant l'accès aux prestations sociales), ne serait mis en œuvre que si les Britanniques souhaitaient rester dans le giron européen. Mais le 23 juin 2016, 51,9 pour cent des électeurs britanniques ont choisi de quitter l'Union européenne.

Le départ de l'Union et la définition de la nouvelle relation avec l'Union européenne ont des conséquences d'une portée considérable pour notre pays dans tous les domaines couverts par l'action de l'Union. Le Premier ministre Cameron a immédiatement remis sa démission et a été remplacé le 13 juillet par Theresa May qui a confirmé sans équivoque le caractère effectif du Brexit. Le gouvernement britannique a annoncé qu'il lancerait, au plus tard pour la fin mars 2017, la procédure de retrait prévue à l'article 50 du Traité sur l'Union européenne, et qu'il lui notifierait officiellement son intention de quitter l'Union. Le traité prévoit à cet effet une période de négociation de deux ans.

Dès le 29 juin 2016, les 27 autres États membres ont indiqué qu'il ne pouvait être question de négociations sans notification formelle et que l'accès au marché intérieur exige l'acceptation des quatre libertés. Le 15 décembre, les 27 chefs d'État ou de gouvernement ont rappelé ces principes et pris un certain nombre d'arrangements sur la répartition des tâches entre les institutions dans les négociations. La Commission mènera les négociations au nom de l'Union, le Français Michel Barnier étant désigné négociateur en chef. Il rendra systématiquement compte au Conseil européen, au Conseil et à ses instances préparatoires. Depuis septembre, la direction générale Coopération et Affaires européennes (DGE) du SPF Affaires étrangères a organisé une série de réunions sectorielles sur les suites du Brexit. Ces réunions ont permis d'établir un premier inventaire des questions à régler, ainsi que de nos intérêts.

Accord interinstitutionnel "Mieux légiférer"

Le 13 avril, le nouvel accord interinstitutionnel « Mieux légiférer » a été signé entre les trois institutions. Une grande attention a ensuite été accordée à sa mise en œuvre, en particulier à la nouvelle approche, plus inclusive, pour l'établissement du programme de travail de l'année suivante, dans le cadre de laquelle les trois institutions ont signé une déclaration commune en décembre. En outre, les institutions ont œuvré à la mise en place d'accords en matière de partage des informations lors de la négociation d'accords internationaux, d'utilisation des actes juridiques délégués ainsi que de création d'une base de données partagée de dossiers juridiques.

II. Affaires économiques et financières

L'Union économique et monétaire

En 2015, le chantier de l'approfondissement de l'Union économique et monétaire (UEM) a été lancé sur base du **rapport des cinq Présidents**. La première phase de ce rapport (1^{er} juillet 2015 – 30 juin 2017) « **approfondissement par la pratique** »

a vu deux avancées importantes en 2016. Le 20 septembre, le Conseil a publié une recommandation appelant les États membres à créer des **Conseils nationaux de la productivité**. Le 19 octobre 2016, le président et les membres du **Comité budgétaire européen**, ayant pour objectif de renforcer la surveillance budgétaire multilatérale de la zone euro, ont été officiellement nommés.

Union bancaire

Les discussions sur la proposition de la Commission européenne concernant un **Système européen de garantie des dépôts**, publiée en novembre 2015, ont continué durant l'année 2016. Le Conseil s'est mis d'accord sur **une feuille de route pour l'achèvement de l'Union bancaire** en juin, et a agréé **un paquet législatif visant à réduire les risques** publié le 23 novembre 2016, avant de continuer les discussions sur le partage des risques. Ce paquet modifie quatre mesures législatives existantes, clarifie la directive concernant le redressement et la résolution des banques et entérine notamment les dernières dispositions des accords de Bâle III.

Union des marchés des capitaux (UMC)

En septembre, la Commission européenne a décidé de publier une nouvelle communication sur l'UMC, « **Accélérer les réformes** », qui appelle à achever rapidement les premières mesures proposées dans le Plan d'Action de 2015. Le Conseil et le Parlement sont d'ailleurs tombés d'accord, début décembre, quant à la modernisation de la **directive sur les prospectus**.

Semestre européen 2016

Le Semestre européen 2016 a démarré en novembre 2015 avec la publication de l'examen annuel de la croissance, accompagné d'une série de recommandations pour la zone euro. En février, la Commission européenne a publié des rapports analysant les politiques économiques et sociales de chaque État membre (les rapports par pays). Elle est venue avec le constat que **la Belgique n'enregistre plus de déséquilibre macroéconomique**. Au mois de mai, la Commission a présenté des recommandations spécifiques par pays pour les douze à dix-huit mois à venir, approuvées par le Conseil européen en juin et adoptées par le Conseil ECOFIN en juillet.

Fiscalité

Fin janvier, la Commission européenne a présenté un **paquet législatif portant sur la lutte contre l'évasion fiscale**, basé sur les quinze actions de l'OCDE contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (**BEPS**). En juin, le Conseil a adopté **une directive** établissant des règles pour lutter contre les pratiques d'évasion fiscale qui ont une incidence directe sur le fonctionnement du marché intérieur (**ATAD**).

Le 25 octobre, la Commission européenne a fait une proposition (**ATAD2**) en vue de mesures contre les **dispositifs hybrides** (« hybrid mismatches »), cette fois à l'égard des pays tiers hors Union européenne. Malgré des négociations techniques importantes, les États membres ne sont pas encore parvenus à adopter une approche générale.

Après avoir fait une proposition sur **une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS ou CCCTB)** et l'avoir retirée, la Commission a formulé

le 25 octobre une nouvelle proposition en deux étapes. Dans un premier temps, **l'assiette** commune sera mise en œuvre (ACIS ou CCTB). Dans un deuxième temps, **la consolidation** sera mise en place (ACCIS ou CCCTB).

Fonds européen pour les investissements stratégiques

Lancé en juin 2015, le **Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI)**, premier pilier et bras financier du Plan d'investissement pour l'Europe, a montré de bons résultats, atteignant en décembre 52% de son objectif en termes d'investissements totaux. Pour cette raison, la Commission a proposé le 14 septembre **d'étendre sa durée jusqu'en 2020**, et **d'augmenter sa capacité financière** de 315 milliards € à **500 milliards €**. Le texte prend en compte les critiques concernant **l'additionnalité** et la **couverture géographique**. Le **Conseil ECOFIN** a trouvé un accord sur l'extension de l'EFSI. En lien avec les investissements, Eurostat et Epec ont publié le 29 octobre un « **Guide sur le traitement statistique des PPP** » dans le but de clarifier le traitement statistique des partenariats public-privé.

Cadre financier pluriannuel

En septembre, la Commission européenne a proposé **une révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2014-2020**, avec des moyens accrus en faveur essentiellement **de l'investissement et de la migration**. En décembre, le Conseil est parvenu à dégager une position commune, à l'exception d'une réserve de l'Italie qui doit encore être levée. L'accord prévoit des allocations supplémentaires (« top-ups ») à hauteur de 6,009 milliards € en lieu et place des 6,334 milliards € proposés initialement par la Commission. Très vite, la Belgique s'est mobilisée pour réduire au maximum l'impact de cette révision à mi-parcours sur la contribution financière des États membres, compte-tenu de la pression qui pèse actuellement sur les finances publiques de bon nombre d'entre eux.

Grâce à une couverture des redéploiements, l'impact budgétaire est de **5,064 milliards €** pour l'ensemble des États membres et d'environ **58 millions € pour la Belgique**, au lieu des 80 millions € prévus dans le cadre des propositions initiales de la Commission. Un accord a également été trouvé sur des éléments de **flexibilité** avec un **maintien de la mobilisation des instruments sous plafond**. Cependant, la position du Conseil doit encore être adoptée par l'Italie, ainsi que par le Parlement européen qui constitue l'autre volet de l'autorité budgétaire.

Budget 2017

La confection du **budget 2017** est en lien avec la révision du cadre financier pluriannuel, dans la mesure où il incorpore des éléments de cette révision bien qu'il ait été négocié séparément. Le 17 novembre, le Conseil et le Parlement ont trouvé un accord, établissant les **crédits d'engagement** à hauteur de **157,858 milliards €** et les **crédits de paiements** à hauteur de **134,490 milliards €** pour l'année 2017. La contribution au budget 2017 s'élève à **2,948 milliards € pour la Belgique**, ce qui nous permet de constituer **une marge de 58,49 millions €** par rapport à l'ébauche initiale du budget 2017. Celle-ci devrait être suffisante pour couvrir les mesures qui ne sont pas encore prises en compte dans le budget, mais qui s'ajouteront durant l'année 2017 : 500 millions € pour l'initiative pour l'emploi des jeunes, 275 millions € pour le Fonds européen pour le développement durable et une Aide du Fonds de solidarité pour les séismes en Italie.

III. Emploi et Affaires sociales

Droits des travailleurs

Sur l'insistance de quelques États membres dits *like minded* dont la **Belgique**, la Commission a présenté en mars sa proposition de **révision ciblée de la directive 96/71 relative au détachement des travailleurs**. Cette proposition a pour but de garantir des conditions de rémunération et de concurrence équitables tant pour les entreprises détachant des travailleurs que pour les entreprises locales dans le pays d'accueil. Les travaux en groupe des questions sociales sont néanmoins minés par la **sensibilité politique** de cette initiative, ainsi que par un profond **clivage entre les États membres qui soutiennent** une révision des règles encadrant le détachement - dont la **Belgique** - **pour lutter contre la concurrence déloyale et protéger davantage les droits des travailleurs** et un petit groupe d'États membres farouchement opposés à une révision des règles en vigueur, craignant un impact négatif pour leur main d'œuvre détachée à l'étranger.

En mai 2016, les **parlements nationaux de onze États membres** ont, par ailleurs, lancé une **procédure de « carton jaune »**, invoquant le **non-respect du principe de subsidiarité** de la proposition, procédure à laquelle la Commission a finalement répondu le 20 juillet par le maintien de sa proposition initiale. Les lignes politiques au Conseil à l'égard de la révision de cette Directive semblent néanmoins évoluer plutôt favorablement depuis le Conseil EPSCO du 8 décembre 2016.

La **Belgique**, pour sa part, s'est beaucoup impliquée en soutenant la révision de la directive détachement et a convenu de converger ensemble avec un groupe d'États membres *like-minded* sur base de priorités communes telles que l'application du concept-clé de rémunération dès le premier jour du détachement, ou la lutte contre les sociétés « boîte aux lettres » et les abus liés au détachement.

Politiques de l'Emploi

La Commission européenne a adopté en juin la **Nouvelle stratégie pour les compétences en Europe**, présentant sa vision quant à l'importance stratégique des compétences pour soutenir l'emploi, la croissance et la compétitivité. Cette stratégie a pour objectif transversal de contribuer au renforcement des compétences des citoyens européens et de soutenir le développement de compétences adaptées aux besoins actuels du marché. Concrètement, la Commission propose **dix actions** qui seront engagées au cours des deux prochaines années. Lors du Conseil EPSCO en octobre, les ministres qui ont salué cette initiative au même titre que le Comité de l'Emploi (EMCO), ont été invités à participer à un échange de vues sur cette initiative qui fut l'occasion pour la Belgique de mettre en exergue l'importance des compétences digitales, de la validation des compétences informelles ainsi que de l'identification des jobs d'avenir.

Questions sociales et intégration sociale

La proposition de directive relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en ce qui concerne les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services, dite « **Accessibility Act** », présentée par la Commission le 2 décembre 2015, a fait l'objet de pas moins de seize réunions du Groupe des Questions sociales (GQS) sous les présidences néerlandaise et slovaque. Ce projet d'acte législatif **établit des exigences communes concernant l'accessibilité de certains produits et**

services clés aux personnes handicapées, avec pour finalité d'approfondir le Marché unique et d'exploiter son potentiel au profit à la fois des entreprises et des citoyens atteints de handicap ou présentant une limitation fonctionnelle.

Cependant, malgré les efforts des présidences consécutives, **de nombreuses délégations n'ont pas encore adopté de position de fond quant à cette initiative**, notamment en raison de sa **technicité** et de son **large champ d'application**. La grande majorité des États membres maintient donc une réserve générale d'examen sur la proposition de la Commission, et souhaite que **certains aspects déjà couverts par une directive sectorielle** comme les transports ou les services des médias et audiovisuels **soient exclus du champ d'application** de la proposition de directive.

En outre, la Commission a présenté en mars une **première ébauche d'un socle européen des droits sociaux** dans une *Communication sur le développement d'un tel Socle*, qui reste toutefois très vague quant aux intentions de la Commission. Cette initiative dont la portée est visiblement très large s'inscrit à la suite du Rapport des cinq Présidents sur l'approfondissement de l'UEM, et vise à **renforcer la convergence sociale au sein de la zone euro** en premier lieu, **tout en permettant à l'État membre n'ayant pas adopté l'Euro de se joindre à l'initiative sur base volontaire**. En parallèle, la Commission a lancé une **large consultation publique** qui a pris fin le 31 décembre 2016. Ces résultats contribueront à l'élaboration finale de ce socle qui devrait être présentée début 2017.

IV. Justice et Affaires intérieures (JAI)

Justice

Concernant la protection des données, l'accord « **Umbrella** » a été signé entre **l'UE et les États-Unis**. L'accord, qui faisait l'objet de négociations depuis 2011, organise un cadre de protection pour l'échange de données personnelles à des fins policières et judiciaires. D'autres travaux ont porté sur la coordination de la position de l'UE au sein du Conseil de l'Europe en ce qui concerne la révision de la Convention 108 relative à la protection des données personnelles.

Dans le domaine du droit pénal, plusieurs dossiers ont été traités. Après une longue impasse, un accord a été conclu sur la directive relative à la lutte contre la fraude qui nuit aux intérêts financiers de l'Union (**directive PIF**). Dans le dossier de la création d'un **ministère public européen (MPE)**, d'importants progrès ont été enregistrés. Un texte de compromis a été presque finalisé. Il est apparu clairement que tous les États membres n'y participeront pas. La procédure de coopération renforcée devrait donc probablement être utilisée. L'objectif du MPE est de lutter contre la criminalité portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE.

Une approche générale a été définie concernant l'adaptation de la **directive sur le terrorisme**, afin de lutter contre les nouvelles formes de terrorisme et la menace des combattants terroristes étrangers. En matière de **preuves électroniques (e-evidence) et de cryptage**, qui sont d'une grande importance pour l'optimisation de la recevabilité des preuves numériques et des possibilités de recherche concernant l'Internet et les télécommunications, des progrès ont été enregistrés au niveau de l'impact du cryptage sur les procédures pénales.

Dans le domaine du droit civil, plusieurs dossiers ont également été discutés. Une décision a été prise qui autorise une coopération renforcée sur les **registres des biens matrimoniaux et les partenariats internationaux enregistrés**.

En matière de **droit des contrats**, le Conseil a approuvé les principes de base et les orientations politiques concernant la proposition de directive relative à la fourniture de **contenu numérique**, donnant ainsi direction aux travaux futurs. Quant au **droit de la famille**, les négociations ont commencé sur la proposition de révision du règlement Bruxelles II bis.

Sécurité interne

Suite aux nouveaux attentats survenus à Paris (novembre 2015), Bruxelles (mars 2016) et Nice (juillet 2016), le Conseil a décidé que la mise en œuvre des mesures contenues dans la **Déclaration sur l'approche globale de l'UE sur le terrorisme et la radicalisation du 12 février 2015** devait être accélérée. Les attentats commis sur un marché de Noël à Berlin (décembre 2016) attestent de la pertinence d'une réponse univoque et efficace de l'UE à la menace terroriste.

En 2016, de nombreuses décisions ont été prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Au niveau du **partage de l'information et de l'interopérabilité**, le Centre européen de lutte contre le terrorisme a été créé en janvier au sein d'Europol. Il doit améliorer considérablement l'échange d'informations et la coopération entre les services antiterroristes nationaux. **La directive PNR (Passenger Name Records)** a été officiellement adoptée en avril. Elle prévoit la création d'un registre européen des données des passagers aériens, pour la prévention, la détection, l'investigation et la poursuite des crimes terroristes et de la criminalité grave. En matière de **renforcement du cadre de Schengen** et de contrôle aux frontières extérieures, un accord a été trouvé fin 2016 sur l'adaptation du code frontières Schengen. Toute personne qui entre dans l'espace Schengen ou le quitte (par voie aérienne, maritime ou terrestre) fera désormais l'objet d'un contrôle systématique dans toutes les bases de données ad hoc. En ce qui concerne **la lutte contre la radicalisation sur l'Internet**, la Commission a déjà organisé fin 2016 la deuxième réunion du Forum Internet. Fin 2016, un accord a également été conclu sur l'adaptation de la **directive sur les armes à feu**.

Lors du sommet informel à Bratislava en septembre, la sécurité intérieure a bénéficié d'une grande attention. La Déclaration a appelé à une intensification de la coopération et de l'échange d'informations entre les services de renseignement, à la mise en place du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) et à un effort systématique contre la radicalisation et en faveur de la prévention.

Migration

L'année 2016 a entre autres été caractérisée par la mise en œuvre des décisions prises à l'automne 2015 sur la **réinstallation et la relocalisation**. Depuis la déclaration **UE-Turquie** de mars 2016, qui visait à stopper la migration irrégulière de la Turquie vers l'UE et à la remplacer par des méthodes légales de réinstallation des réfugiés (via le mécanisme 1 sur 1), les arrivées en Grèce ont diminué.

En mai, une recommandation du Conseil a été approuvée, visant à permettre aux États membres de poursuivre dans un cadre européen les **contrôles** qu'ils avaient commencé à mettre en place à leurs **frontières intérieures** dès l'automne 2015, à la

suite de mouvements migratoires secondaires non contrôlés. Cette recommandation a été prolongée de trois mois en décembre.

Au printemps, le Conseil a approuvé le l'élargissement du mandat de Frontex, transformé en **service européen de garde-frontières et de garde-côtes**. L'objectif principal de ce service est de veiller à une gestion intégrée des frontières extérieures de l'Union. Les nouveaux garde-frontières et garde-côtes sont entrés en fonction depuis octobre et seront entièrement déployés en 2017.

En vue de renforcer encore les frontières extérieures, d'autres propositions législatives ont été lancées. Des pourparlers sont en cours. Un accord sur la mise en place d'un système d'entrée-sortie (**Entry-Exit, EES**) doit être conclu avec le Parlement européen d'ici juin 2017. Fin 2016, une proposition de règlement visant à mettre en place un **système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages** a également vu le jour. À cet égard, un accord doit être trouvé en 2017 avec le Parlement.

Un accord a été signé à l'automne sur un **mécanisme renforcé de suspension des visas**.

La Commission a également formulé plusieurs propositions législatives pour la réforme du **régime d'asile européen commun**. En ce qui concerne Eurodac, le Conseil a réussi à arrêter une orientation générale partielle en décembre. Eurodac est le système d'information mis en place pour comparer les empreintes digitales des demandeurs d'asile et des immigrants illégaux. Il permet d'établir l'État membre responsable d'enquêter sur la demande d'asile. Les travaux ont également abouti, de justesse, à un résultat pour le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO). Les discussions sur la transposition des directives procédure et qualification, et la révision de la directive sur l'accueil, sont toujours en cours. Le débat le plus difficile concerne la réforme du système de Dublin. Il n'y a toujours pas d'accord entre les États membres qui restent divisés quant à l'acceptation de la « répartition obligatoire » des demandeurs d'asile tout comme sur le juste équilibre en matière de solidarité. Des conclusions ont été adoptées concernant un **plan d'action européen sur l'intégration**.

À partir de l'été 2016, l'accent a été mis sur la **dimension externe de la migration**. Un nouveau cadre sur les **partenariats de migration** des pays d'origine et de transit a vu le jour. En concluant des partenariats bilatéraux, l'UE souhaite parvenir dès que possible à des résultats concrets dans la gestion des migrations et des retours, en utilisant toutes les pistes politiques et les instruments à sa disposition. En 2016, des partenariats ont été conclus avec le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Mali et l'Éthiopie. Ces pays jouent un rôle important, en particulier en ce qui concerne la route via la Méditerranée centrale.

V. Marché interne, Compétitivité, Industrie, Télécommunications, Transport, Application du droit européen par la Belgique (Transposition – SOLVIT – EU PILOT)

V.1 Marché interne, Compétitivité, Industrie, Télécommunications, Transport

La stratégie pour le marché unique des biens et services a été publiée en octobre 2015 par la Commission, rappelant par-là que cette réussite de l'intégration européenne n'avait pas encore donné tout son ampleur. En témoignent les entraves

persistantes ou l'application inadéquate des nombreuses règles en vigueur, notamment dans les services. Aussi les travaux ont-ils été poursuivis en 2016 pour en assurer l'approfondissement: l'économie collaborative a été développée et clarifiée en tant que nouveau modèle économique. Une attention particulière a été portée aux PME et aux jeunes pousses (start-ups), s'agissant spécialement de leur donner meilleur accès au financement. Les travaux se sont poursuivis pour un meilleur accès aux professions réglementées, spécifiquement avec la mise en place de la carte professionnelle européenne.

La compétitivité au sein de l'Union européenne a fait l'objet d'un examen permanent par le Conseil, notamment sous l'angle de la décarbonisation des transports et des compétences numériques, en se focalisant sur une approche intégrée, incluant les industries traditionnelles comme les PME/start-ups, l'éducation (e-skills) ou l'orientation marché de la Recherche & Développement.

La place de la **politique industrielle** dans l'agenda européen a fait l'objet de polémiques, certains États membres dont la Belgique se préoccupant de sa disparition dans le programme de travail de la Commission pour 2017, alors que rien n'a vraiment été concrétisé depuis ses appels lancés en 2013. Pour sa part, la Commission estime contribuer à la compétitivité de l'industrie, notamment dans le secteur de la défense ou du spatial, dans un contexte particulier où l'Union européenne fait de nouveau face à une crise dans le secteur de la sidérurgie structurant de nombreuses chaînes de valeur. Les industries intensives en énergie ont également été mises à l'agenda européen en vue de leur accorder un environnement stable et prévisible.

La poursuite du chantier **marché unique** pour plus de croissance et de compétitivité européennes a pris une tournure nettement **numérique**, avec l'adoption en mai par la Commission de sa stratégie (« e-commerce) qui vise à améliorer l'accès aux biens et services numériques en Europe pour les consommateurs et entreprises, dans le souci de stimuler la croissance de l'économie numérique, passant aussi par le développement des réseaux et services.

Parmi les réformes d'envergure, les colégislateurs ont travaillé sur la réforme des règles relatives au commerce transfrontière en ligne en faveur de leur harmonisation, la livraison transfrontière de colis via une meilleure transparence des prix et une surveillance réglementaire du marché, la prévention des blocages géographiques injustifiés consistant à empêcher l'accès à des sites web situés dans d'autres États membres ou à demander des prix différents en fonction du lieu où se trouve le client. La réforme de la législation européenne sur le droit d'auteur a été l'objet d'un paquet de propositions qui portent entre autres sur l'utilisation transfrontière des services de contenu numérique (portabilité) et la lutte contre les infractions aux droits de propriété intellectuelle. La Commission a également fait une proposition sur la TVA, cherchant à faire bénéficier les vendeurs d'un système électronique d'enregistrement et de paiement unique et à instaurer un seuil commun pour les start-ups. La bonne relation (bon timing) avec le Parlement européen a été un facteur déterminant dans nombre de dossiers qui ont connu un certain retard.

Dans le domaine des **télécommunications**, les travaux se sont concentrés sur la facilitation de la coordination et la gestion du spectre radioélectrique (l'utilisation de la bande 700 MHz pour les services mobiles), l'investissement dans le haut débit ultra-rapide, l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire (code sur les communications électroniques). La directive sur les services de médias audiovisuels est l'objet d'un réexamen, dans le souci de promouvoir les œuvres européennes

notamment. Le traitement des données à caractère personnel reste à déterminer avec le réexamen à venir de la directive sur la vie privée. Un nouveau groupe de travail du Conseil a vu le jour afin de relever les nombreux défis de la cybersécurité.

La libre circulation des données est au cœur de la construction d'une économie numérique européenne. L'ambition consiste à ériger peu à peu une nouvelle liberté pour les données non liées à la protection des données à caractère personnel et dans le respect de la sécurité et de l'ordre public.

Le développement des **compétences numériques** (e-skills), cher à la Belgique, revêt une importance particulière, englobant un plan d'action pour l'administration en ligne.

Dans ce dossier numérique, autant technique que politiquement sensible, la Belgique a défendu une position générique en faveur d'une approche ambitieuse et cohérente, appelant à une législation simple (simplifiée) et exempte de charges inutiles pour les entreprises, future-proof et neutre sur le plan technologique. Il s'agit pour la Belgique de favoriser l'harmonisation là où cela est possible, et d'améliorer l'application du principe de reconnaissance mutuelle. Convaincue de l'importance d'une libre circulation des données, elle soutient le plein déploiement d'un marché unique numérique qui place le citoyen – dont il faut renforcer la confiance, et les entreprises, en son cœur.

Le Conseil a rappelé sa détermination à mettre en œuvre le **régime de brevet européen à effet unitaire**, en tant que vecteur de croissance et d'emploi, et la mise en œuvre de la juridiction unifiée (UPC) dont la Belgique accueillera une section locale.

Dans le cadre du **marché des transports**, certains dossiers importants hérités de la Commission Barroso ont été bouclés en 2016. C'est notamment le cas du quatrième paquet ferroviaire basé sur deux volets, l'un technique, l'autre politique, tablé fin 2013. Les négociations entre États membres ont nécessité près de deux ans de travail pour arriver à un accord au sein du Conseil (approche générale) en octobre 2015, permettant alors une négociation assez rapide avec le Parlement européen bouclée en avril. Les points les plus délicats du volet politique ont concerné l'équilibre entre degré et rythme d'ouverture à la concurrence avec la possibilité de continuer à attribuer directement des contrats de service public, le maintien des structures intégrées (type DB ou SNCF) et la capacité de faire respecter une concurrence équitable, l'impact sur les petits réseaux nationaux,...

Sur le plan aérien, un accord sur le projet de règlement des droit des passagers reste éluusif du fait de divergences entre deux États membres sur le champ d'application territorial du règlement. Les préoccupations de sécurité et protection des modes de transport restent bien présents, notamment vis-à-vis des drones et de l'utilisation et de la protection des données des voyageurs et de la concurrence de partenaires extérieurs.

V.2 Application du droit européen par la Belgique : Transposition - SOLVIT – EU PILOT

Pour que l'Union européenne atteigne ses objectifs fixés par les traités, il est fondamental d'appliquer efficacement le droit de l'UE par une **transposition correcte et dans les délais** des directives européennes. En Belgique, chaque niveau de pouvoir est responsable de la transposition des directives européennes dans son domaine de compétence. Le **suivi général et la coordination** des activités de

transposition des différentes autorités sont assurés, au niveau administratif, par la direction générale Coopération et Affaires européennes (DGE) du SPF Affaires étrangères.

Résultats en matière de transposition : évolution négative

Au niveau européen, une détérioration notable a été constatée au début de l'année concernant la transposition des directives par les États membres. La Belgique a suivi la même tendance. Notre pays a été confronté à un déficit de transposition de 2,8 % (soit 29 directives en retard de transposition) au 12 juin 2016, ce qui représente un net recul par rapport à novembre 2015, lorsque la Belgique affichait un déficit de transposition de 1,1 %. Lors de la clôture du tableau d'affichage le 11 décembre 2016, la Belgique avait réduit son retard, présentant un score de 2,3 % grâce à des efforts considérables (23 directives en retard). Malgré son acharnement, la Belgique a donc dépassé la norme européenne de déficit autorisé de 1% pour le troisième semestre consécutif. De plus, la Belgique doit encore transposer une directive pour laquelle elle accuse un retard de transposition de plus de deux ans alors que la Commission européenne applique une tolérance zéro en la matière.

SOLVIT

Le centre SOLVIT Belgique appartient au réseau de médiation SOLVIT fondé par la Commission européenne en 2002. Le réseau regroupe un centre dans chaque État membre ainsi qu'en Islande, en Norvège et au Lichtenstein, dans le cadre de l'Espace économique européen (EEE). L'objectif est de résoudre les problèmes des citoyens et des entreprises lorsque la législation européenne n'est pas appliquée correctement par une administration dans un autre État membre que le leur.

En 2016, le centre Solvit Belgique a traité cent onze dossiers (clôturés en 2016) avec un taux de réussite de 88,9%. La répartition pour le centre Solvit belge entre les dossiers Home (un problème dans un autre État membre) et les dossiers Lead (un problème avec une administration en Belgique) est la suivante : soixante-six Home, quarante-cinq Lead.

EU PILOT

Si la Commission européenne estime que le droit de l'Union européenne a été transposé ou est exécuté de manière incorrecte, elle demande à l'État membre concerné de transposer ou d'appliquer correctement la législation par le biais du système EU Pilot, un système informel et confidentiel d'échange d'informations en ligne. En 2016, la Commission européenne a ouvert au total trente-et-un dossiers EU Pilot à l'encontre de la Belgique. Vingt-huit de ces dossiers sont toujours en cours, deux ont été résolus et un dossier reste sans solution (ce dernier a donné lieu à une procédure d'infraction). La Belgique parvient, selon les estimations, à résoudre 65 à 70 % du nombre total de dossiers et ainsi éviter une procédure officielle d'infraction.

Actions entreprises en 2016 afin d'optimiser les pratiques de transposition en Belgique

Dans la pratique, la Belgique fait souvent figure de pionnière lors des négociations, mais en ce qui concerne la transposition, notre pays est à la traîne. Bien souvent, **la rédaction des textes de transposition est entamée (trop) tardivement**. La promotion de contacts plus étroits entre les négociateurs et les personnes qui seront chargées de la transposition est un des points d'action les plus importants afin d'optimiser/améliorer les pratiques de transposition belge. Lors des réunions de

coordination de la DGE, la faisabilité de la transposition dans le délai imparti est examinée et les acteurs impliqués dans la transposition sont sensibilisés. Grâce à une mise à jour de la banque de données Eurtransbel, tous les projets de textes législatifs sont également communiqués à un stade très précoce aux départements potentiellement compétents pour la transposition. Afin de faciliter le fonctionnement quotidien de toutes les instances concernées, un manuel détaillé sur le processus de transposition belge a été élaboré et diffusé aux présidents de la Chambre et du Sénat, aux présidents de tous les SPF et SPP et à tous les coordinateurs européens au niveau fédéral et fédéré.

VI. Climat et Énergie

L'agenda européen en matière de climat a été dominé par le suivi de l'Accord de Paris de la conférence sur le climat à Paris (COP21). L'un des défis majeurs dans ce domaine concernait la ratification rapide de l'accord par l'UE et ses États membres. Début septembre, après que la Chine et les États-Unis aient annoncé au sommet du G20 qu'ils allaient ratifier l'Accord de Paris, la pression sur l'UE s'est accentuée. Le risque était que l'accord entre en vigueur au début de la conférence sur le climat de Marrakech (COP22) et que des discussions apparaissent à propos de l'exécution, sans que l'UE puisse y participer pleinement. La présidence slovaque a convoqué un Conseil Environnement extraordinaire le 30 septembre à cet effet. Ce Conseil a approuvé une décision concernant l'accélération du processus au nom de l'UE. Après l'approbation du Parlement européen, et après ratification de l'Inde le 2 octobre, le double seuil a été atteint, permettant l'entrée en vigueur officielle de l'accord le 4 novembre, par conséquent avant le début de la COP22.

Indépendamment de l'attention portée au suivi de l'Accord de Paris, l'UE a également développé sa politique interne, notamment l'application de l'Union de l'énergie et la mise en œuvre du volet climatique du paquet 2030. L'évolution principale en la matière en 2016 était **duale** :

1. Examen de la proposition de révision du système européen d'échange de quotas d'émissions (ETS). La présidence néerlandaise s'est limitée à un débat d'orientation au Conseil Environnement de juin. La présidence slovaque s'est par contre montrée plus ambitieuse et a visé une approche générale (accord politique) lors du Conseil Environnement du 19 décembre. La divergence à propos de l'élaboration d'un cadre adéquat en ce qui concerne les fuites de carbone, afin de protéger l'industrie européenne, et à propos des fonds levés pour aider les nouveaux États membres dans leur transition vers des systèmes énergétiques modernes et sobres en carbone, a entravé un accord au sein du Conseil.

2. Le 20 juillet 2016, la Commission européenne a présenté une proposition de règlement sur le partage des efforts des secteurs non ETS (règlement de la répartition de l'effort). Dans ce règlement, les États membres reçoivent un objectif national pour les secteurs du transport, des déchets, des bâtiments et de l'agriculture. Pour notre pays, il s'agit d'un objectif de réduction de -35 pourcent d'ici 2030 (par rapport à 2005).

Basée sur cinq piliers, l'Union de l'Énergie a été approuvée **au Conseil européen de mars 2015** pour renforcer la sécurité d'approvisionnement, parachever le marché intérieur, renforcer l'efficacité énergétique et modérer la demande, décarboniser l'économie (lien avec climat) et stimuler la recherche et le développement.

Le travail législatif a été entamé, avec le paquet **gazier** de février, avec une dimension extérieure en vue de renforcer la sécurité d'approvisionnement. Ce dossier, reprenant la conformité à l'acquis des Accords intergouvernementaux d'Approvisionnement (IGA) et des contrats commerciaux et la révision de la directive sécurité d'approvisionnement de 2010 a avancé assez difficilement. Le Conseil Énergie de décembre 2016 a permis de relancer le travail en vue d'un accord au premier semestre 2017.

En novembre, la Commission a mis sur la table un élément essentiel de mise en œuvre des engagements de la COP 21 et de traduction en matière énergétique des lignes du Conseil européen d'octobre 2014. Il s'agit d'un vaste paquet de propositions législatives « énergie propre » visant à accélérer la transition de l'Union européenne vers un système énergétique propre et décentralisé, en stimulant l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'essor des énergies renouvelables et en remodelant le marché de l'électricité pour assurer une participation des consommateurs.

VII. Agriculture et Pêche, Santé publique et Environnement

Agriculture

L'attention a été portée sur la crise persistante qui pèse sur les marchés laitier, porcine et des fruits et légumes. De nouvelles mesures de soutien ont été prises, en particulier des compensations pour les restrictions volontaires de la production laitière. Par ailleurs, le Conseil s'est continuellement penché sur les questions commerciales internationales, comme les négociations avec le Mercosur et l'exclusion des produits agricoles sensibles de l'offre de l'UE, ou encore le TTIP et les mécanismes de sauvegarde. Dans ce contexte, la Commission a présenté son rapport sur l'impact cumulé des concessions faites dans les accords de libre-échange et le besoin de protéger les produits sensibles et les marchés sensibles pour l'agriculture de l'UE.

Sur base du rapport de la Task force sur les marchés agricoles, mise en place en janvier 2016, le Conseil a travaillé à l'amélioration de la position des agriculteurs dans la chaîne de production alimentaire et à la lutte contre les pratiques commerciales déloyales. Malgré certains progrès, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur la révision de la réglementation sur l'agriculture biologique. Concernant la contribution de l'agriculture à la lutte contre le changement climatique, des discussions ont eu lieu sur les propositions de répartition de l'effort et de l'utilisation du sol, plus précisément sur la prise en compte des objectifs de l'agriculture et sur la répartition de la flexibilité.

Le Conseil a adopté des conclusions sur les pertes et gaspillages alimentaires et au sujet de la résistance aux antimicrobiens. Les règlements de base ont été adoptés sur la santé animale, la santé des plantes, la réglementation zootechnique et les contrôles officiels. Les travaux se sont poursuivis sur les médicaments et les matières fertilisantes. Enfin, une plate-forme européenne sur le bien-être animal a été mise sur pied.

Pêche

Le plan pluriannuel multi-espèces pour la gestion durable de la pêche en mer Baltique a été adopté et des échanges de vues ont eu lieu sur le plan pluriannuel en mer du Nord, point important pour la Belgique. Le règlement sur les espèces d'eaux profondes a été adopté, interdisant la pêche au-delà de 800 mètres de profondeur dans l'Atlantique Nord-Est, et un accord a été obtenu sur le plan à long terme pour la pêche

au cabillaud. La révision de la réglementation sur les mesures techniques, qui vise à stimuler une pêche plus sélective, est proche d'un compromis. À la fin de l'année, un accord a été obtenu sur les possibilités de pêche pour 2017 dans les eaux de l'UE ; les priorités belges ont bien été prises en compte lors de la négociation.

Santé publique

En matière de dispositifs médicaux, un compromis final entre le Conseil et le Parlement européen a été atteint au début du mois de juin 2016, sous la présidence néerlandaise. Le Conseil Santé a adopté des conclusions sur la résistance antimicrobienne (AMR dans sa forme abrégée), l'une des plus grandes menaces sanitaires. Ces conclusions appellent à l'action concrète et demandent aux États membres de rédiger un plan d'action national (comprenant des objectifs mesurables) contre l'AMR d'ici mi-2017, reposant sur une approche « one health » qui accorde autant d'attention à la santé animale qu'humaine.

Le renforcement de l'équilibre du système pharmaceutique au sein de l'UE et de ses États membres constituait un deuxième thème important. Le Conseil Santé a adopté des conclusions en juin. La présidence néerlandaise souhaitait arriver à un juste équilibre concernant le système pharmaceutique, entre d'une part, la promotion de l'innovation, et d'autre part, la garantie de la disponibilité et du caractère abordable des médicaments.

Enfin, la présidence a adopté des conclusions, parmi lesquelles une « feuille de route d'action » concernant les produits alimentaires. On a souligné la nécessité de faciliter les choix sains du consommateur, en veillant à l'amélioration des produits alimentaires. Les États membres ont été priés de rédiger des plans nationaux de manière intersectorielle (implication de l'agriculture, de l'économie, de la santé, entre autres). La Commission devrait soutenir ce processus, par exemple en évaluant et en créant des critères de référence.

Le Conseil Santé du 8 décembre a débattu à propos du rôle de la santé dans le contexte du semestre européen. Cette discussion avait déjà été évoquée à haut niveau au sein du groupe de travail Santé. Au fil du temps, une coopération a été mise en place entre ce groupe de travail et le comité de la protection sociale. Au sein du Conseil, un consensus semble avoir été atteint concernant le fait de continuer à impliquer la santé dans ce processus, à condition que les compétences nationales soient respectées et que cela se fasse dans les structures actuelles.

Environnement

Outre les dossiers climatiques, le Conseil Environnement s'est concentré en 2016 sur les thèmes de l'économie circulaire, du commerce des espèces de faune sauvage, de la gestion durable des eaux, de la qualité de l'air, de la biodiversité et des substances chimiques. Le Conseil a pu adopter des conclusions à propos du paquet de l'économie circulaire, et plus précisément sur le plan d'action, afin de ratifier le plan d'action de la Commission. Notre pays était très actif dans les négociations. Pendant les présidences néerlandaise et slovaque, les propositions concernant la réforme de la législation des déchets - le volet législatif du paquet de l'économie circulaire - ont été discutées au Conseil, sans progression concrète toutefois.

Le Conseil et le Parlement européens ont atteint à la fin du mois de juin 2016 un compromis final concernant le dossier de la qualité de l'air (PEN). Cette législation imposera aux États membres des plafonds nationaux pour diverses substances

polluantes, à atteindre d'ici 2020 et 2030. Ces plafonds doivent mener à un objectif général concernant la lutte contre les décès précoces. Dans le domaine de la biodiversité, la Commission a présenté un plan d'action sur le commerce des espèces de faune sauvage en février 2016. La présidence néerlandaise a fait de ce thème un thème prioritaire, et a adopté des conclusions au Conseil Environnement de juin.

Après que le dossier de la gestion durable de l'eau ait été inscrit à l'agenda lors du Conseil Environnement informel, la présidence a adopté des conclusions au Conseil Environnement d'octobre, dans la ligne de ce dossier. Les conclusions constituent surtout un signal pour la Commission européenne qu'elle doit réfléchir à temps aux paramètres de la future directive cadre dans le domaine de l'eau après 2027, en tenant compte de l'évaluation du cadre politique actuel. Depuis les dernières conclusions sur les substances chimiques, la santé humaine et l'environnement en 2009, de nombreuses initiatives ont été prises aux niveaux européen et international. Dès lors, la présidence a entre autres proposé des conclusions afin d'esquisser l'état de la situation. Ces résolutions visent également à amener la Commission à transposer les dispositions du septième plan d'action environnement concernant les substances chimiques ainsi qu'à élaborer une stratégie européenne pour un environnement non toxique.

VIII. Politique commerciale commune

Multilateral

Sur le plan multilatéral, l'année 2016 a commencé avec la mise en œuvre du suivi de la dixième conférence ministérielle (MC10) de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en faveur des pays les moins avancés sous forme d'assouplissement des règles d'origine préférentielles et de traitement préférentiel en faveur de leurs fournisseurs de service. Entre-temps, le Conseil a également travaillé sur l'agenda post-Nairobi, à la recherche d'un équilibre de sujets sur lesquels les désormais cent soixante-quatre membres de l'OMC pourront s'entendre pour renforcer les règles mondiales gouvernant le commerce d'ici à MC11 à Buenos Aires en décembre 2017. Parmi les pistes examinées à ce stade, la Belgique a soutenu l'investissement de l'Union européenne notamment sur les initiatives pour la réduction des subventions à la pêche et l'encadrement du commerce électronique.

Plurilatéral

En héritage de l'accord trouvé le 16 décembre 2015 à Nairobi, le Conseil a ratifié, le 17 juin, au nom de l'Union européenne, l'accord international sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information (ITA), par lequel cinquante parties, y compris les vingt-huit États membres, élargissent la gamme des produits visés dans un accord de 1996 bénéficiant à terme de la suppression des droits de douane. Tout au long de l'année, les pourparlers se sont par ailleurs poursuivis, principalement à Genève, sur la négociation d'un accord sur les biens environnementaux (EGA) et d'un accord sur le commerce des services (TiSA). Pour EGA, malgré le soutien de la Belgique à un accord en phase avec nos objectifs environnementaux et malgré l'engagement de l'Union européenne traduit par le rôle de co-présidente de la Ministérielle du 4 décembre 2016 assuré par la Commissaire Malmström, les parties ne sont pas parvenues à un accord et se sont quittées avec l'espoir d'une reprise des travaux en vue de MC11. S'agissant du TiSA, il n'a pas non été possible d'aboutir à un accord et ce, malgré la soumission d'une deuxième offre révisée de l'Union européenne le 17 novembre 2016.

Bilatéral

Sur le plan des accords commerciaux bilatéraux, les efforts de l'Union européenne se sont concentrés sur la poursuite des négociations avec les États-Unis sur le TTIP, entretemps mis entre parenthèses dans l'attente de discussions avec la nouvelle administration (en octobre, le quinzième tour de négociations a permis certains progrès, notamment dans le domaine de la coopération réglementaire sectorielle, mais sans que la maturité globale de la négociation ne justifie l'entrée dans la phase finale aux yeux de la Belgique et de ses partenaires européens), le Mercosur (échange d'offres en mai, qui tient compte de certains intérêts défensifs tels que précisés notamment par la Belgique), le Japon (espoir de finaliser courant 2017 après déjà dix-sept tours de négociation), et le lancement de négociations avec le Mexique, les Philippines, et l'Indonésie. En septembre, l'Union européenne et ses États membres ont signé un accord de partenariat économique avec un groupe de pays de la communauté de développement d'Afrique australe, qui vise notamment à pérenniser les préférences commerciales européennes accordées à certains partenaires ne profitant pas du régime des pays les moins développés. Fin octobre, l'Union européenne et ses États membres ont également procédé à la signature du CETA avec le Canada; sur le plan belge, cette signature d'un accord doublement mixte (aux sens européen et belge) a été précédée d'un accord au niveau du Comité de concertation sur un ensemble de déclarations clarifiant la portée du Traité, sa mise en œuvre, et les étapes devant mener à sa ratification. Le 11 novembre, l'Union européenne et ses États membres ont signé le protocole d'adhésion de l'Équateur à l'accord de libre échange liant l'Union européenne avec la Colombie et le Pérou depuis 2012.

Législatif

Le 22 novembre 2016, le Conseil et le Parlement européen trouvaient un accord sur règlement mettant en place un mécanisme européen d'auto-certification pour les importateurs responsables d'étain, de tantale, de tungstène, de leurs minerais et d'or originaires de zones de conflit ou à haut risque. Ce règlement soutenu par la Belgique entrera en vigueur en 2021 et vise à mettre fin au financement de groupes armés et aux violations des droits de l'homme suite au commerce de minerais issus de zone de conflit. Autre développement marquant après plusieurs années de division entre États membres, le Coreper a pu réunir la majorité qualifiée suffisante pour formaliser le 13 décembre la position de négociation du Conseil sur une proposition visant à moderniser les instruments de défense commerciale de l'Union européenne. Avec son soutien à cette position de négociation du Conseil, la Belgique se félicite que les négociations puissent enfin commencer avec le Parlement européen afin de donner à l'Union européenne les moyens de lutter contre les pratiques commerciales déloyales.

Outreach

Dans le contexte d'un débat politique et sociétal intense sur la politique commerciale de l'Union européenne, les efforts de transparence et de diplomatie publique de la DGE se sont encore accrus, en soutien au Ministre (notamment à l'occasion de sa rencontre traditionnelle avec le Conseil fédéral du développement durable le 22 février) par des sollicitations nombreuses des acteurs économiques et de la société civile, via la participation de séances d'information de background à l'attention des médias, ou par la mise en place en janvier d'une salle de lecture pour la consultation de documents confidentiels par les parlementaires fédéraux et fédérés concernés.

IX. Relations extérieures de l'Union européenne, Coopération au développement et Politique de sécurité et de défense commune (PSDC)

IX.1 Relations extérieures

Notamment en raison des événements tragiques survenus en Belgique le 22 mars, le **dossier terrorisme** est resté en 2016 un thème constant et important des relations extérieures de l'Union européenne. De même, le **dossier migration** n'a quasiment pas quitté l'ordre du jour du Conseil Affaires étrangères, aussi bien en formation des ministres des Affaires étrangères que des ministres de la Coopération au développement.

La priorité accordée à ces deux thèmes s'est aussi traduite par l'attention particulière que l'Union européenne a portée au **Voisinage** et à la situation en **Syrie, en Iraq et en Libye**. Dans le cadre du dossier syrien, les relations entre l'Union européenne et la **Russie**, déjà considérablement dégradées depuis le début de la crise en Ukraine, se sont encore détériorées. Fin 2016, dans la perspective du 5^e sommet UE-Afrique prévu en 2017, la Haute Représentante/Vice-présidente Mogherini a amorcé un échange de vues sur les relations entre l'UE et l'**Afrique**. L'intérêt et la nécessité d'une approche cohérente et coordonnée sur le dossier relatif à la migration ont notamment motivé la démarche.

Les développements internes en Turquie ont donné lieu à un débat annuel âpre sur l'**élargissement** et les conclusions à adopter par le Conseil. Le Conseil Affaires générales de décembre n'est finalement pas parvenu à adopter un paquet de mesures général et approuvé par tous les États membres. En 2016, 4 chapitres de négociations ont été ouverts avec le Monténégro (*actuellement 26 ouverts dont 2 clôturés provisoirement*), 2 chapitres avec la Serbie (*actuellement 5 ouverts dont 1 clôturé provisoirement*) et 1 chapitre avec la Turquie (*au total, 15 ouverts dont 1 clôturé provisoirement*). En février, la Bosnie-Herzégovine a déposé sa demande officielle d'adhésion à l'UE. En septembre, le Conseil a chargé la Commission de préparer un avis à ce sujet. Le Commissaire à l'Élargissement et à la Politique de Voisinage, Johannes HAHN, a transmis, à cette fin, une liste détaillée de questions aux autorités bosniaques.

Grâce à la « Stratégie globale de l'Union européenne », dont le Conseil européen a pris acte en juin, l'UE a démontré son souhait d'être un **acteur mondial** et la grande attention accordée, en plus du Voisinage et des pays concernés par le processus d'élargissement et de rapprochement, aux **autres régions du monde**. Outre le lancement du débat précité sur l'Afrique, il est utile de mentionner, dans ce contexte, le 11^e sommet du dialogue Europe-Asie (ASEM) à Oulan-Bator (15-16 juillet), la réunion ministérielle UE-ANASE avec les pays d'Asie du Sud-Est (13-14 octobre) et la réunion entre l'UE et la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes à Saint-Domingue (25-26 octobre). Un accord a également été conclu avec le Conseil de coopération du Golfe et les dirigeants européens se sont entretenus avec leurs homologues indiens, chinois et canadiens lors de rencontres au sommet.

Sur le **plan institutionnel**, l'UE a signé des accords-cadres avec la Nouvelle-Zélande (5 octobre), le Canada (30 octobre) et Cuba (12 décembre) et paraphé l'accord avec la Malaisie, autant de preuves de l'attention portée à l'international. Le 25 octobre, l'accord instituant la Fondation internationale UE-ALC a également été signé.

L'année 2016 a été marquée par le lancement officiel des débats au sujet du futur partenariat entre l'Union européenne et les pays du **Groupe ACP** (« Afrique, Caraïbes et Pacifique »). Le 22 novembre, la Commission européenne et le Service européen d'action extérieure ont présenté une déclaration commune détaillant une série d'options pour le futur. Cette déclaration servira de base pour la poursuite des discussions au sein de l'UE.

Comme c'est déjà le cas pour tous les autres domaines de la politique de l'UE, l'élaboration, la conceptualisation et la mise en œuvre de la politique extérieure de l'UE doivent être réinventées après le referendum britannique sur le Brexit et l'élection de **Donald TRUMP** en tant que nouveau président des États-Unis d'Amérique.

La direction « Relations extérieures de l'UE » de la direction générale Coopération et Affaires européennes a également poursuivi son programme de **stages** pour les pays candidats. Des stages ont été organisés pour les diplomates et les fonctionnaires de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine et de la Serbie.

IX.2 Coopération au développement

L'année 2016 a été ponctuée par plusieurs nouvelles initiatives européennes en matière de coopération. Alors que la Stratégie globale pour la politique étrangère et la sécurité – appelée à couvrir le domaine de la coopération au développement – était présentée, des orientations spécifiques ont été données aux relations avec les pays tiers dans le cadre de l'**agenda européen pour la migration**, en promouvant une approche holistique mobilisant l'ensemble des politiques et instruments dont la coopération au développement. La Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité Mogherini a pris les rênes de la mise en œuvre de cette nouvelle approche et de l'élaboration de « Migration Compacts » avec cinq pays prioritaires (Sénégal, Mali, Niger, Nigeria et Ethiopie) afin d'intensifier le dialogue politique à haut niveau avec ces pays et de faire progresser les retours et réadmissions de migrants illégaux.

Le fonds fiduciaire pour la stabilité s'attaquant aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements en Afrique, inauguré lors du Sommet du 12 novembre 2015 à La Valette, a vu la présentation d'un grand nombre de projets sous ses trois volets (Sahel et lac Tchad, Corne de l'Afrique et Nord de l'Afrique). La Belgique, accompagnée d'autres États membres, a insisté pour que se tienne en 2016 le premier Conseil d'administration de ce fonds fiduciaire afin d'en clarifier les orientations stratégiques dans le contexte ouvert par les Migration Compacts.

Les États membres se sont également accordés sur les modalités de financement de la *Facilité en faveur des réfugiés en Turquie*, le budget de l'Union européenne contribuant à hauteur d'un milliard d'euros et les États membres à hauteur de deux milliards, afin que l'Union européenne puisse fournir une aide humanitaire supplémentaire aux réfugiés se trouvant en Turquie, ainsi qu'aux communautés qui les accueillent. Cette aide vise principalement à répondre aux besoins immédiats en fournissant de la nourriture, des services de santé et un accès à l'enseignement.

Les discussions sur la création d'un nouveau *fonds européen pour le développement durable* (« European Fund for Sustainable Development »- EFSD) ont abouti à une position commune du Conseil sur la réglementation spécifique au fonds de garantie, qui visera à lutter contre les causes profondes de la migration en créant des opportunités d'emplois, en encourageant les **investissements** et en promouvant le développement durable des pays partenaires en Afrique et dans le Voisinage.

L'actualité européenne en matière de coopération a également été structurée par la préparation du nouveau **Consensus européen pour le développement**, qui a été mise à l'agenda des Ministres européens de la coopération lors des réunions du Conseil Affaires étrangères / formation développement. Une consultation publique et un séminaire d'experts ont aussi alimenté la communication de la Commission « Proposal for a new Consensus on Development. Our world, our dignity, our future ». Cette proposition sera discutée en 2017 et fera l'objet d'une déclaration commune (Commission, Parlement européen et Conseil) lors des Journées européennes du développement de juin 2017.

Sous la **présidence néerlandaise**, la position commune de l'Union européenne en vue du Sommet Humanitaire Mondial, tenu en mai à Istanbul, a été préparée en mettant l'accent sur l'accès et la protection, les liens entre humanitaire et coopération au développement, ainsi que l'efficacité. La programmation conjointe a fait l'objet d'une attention renouvelée, dans des conclusions du Conseil préconisant son intensification.

La **présidence slovaque** a, elle, fait sa priorité de la négociation de la réglementation susmentionnée sur l'EFSD, en complément des questions d'énergie. Lors de ce semestre a été accueillie la publication du premier rapport de résultats de la coopération, qui s'appuie sur le nouveau « cadre de résultats de l'Union européenne pour le développement et la coopération internationale » et représente un outil important de transparence, d'apprentissage et de visibilité pour l'Union européenne. La position commune de celle-ci pour le « *Second High Level Meeting of the Global Partnership for Effective Development Cooperation (GPEDC)* » a été défendue début décembre 2016.

Enfin, la Belgique a porté au niveau européen la **numérisation** dans la coopération et a su susciter une dynamique particulière qui a abouti à des conclusions du Conseil, soutenues par la présidence slovaque. La numérisation est présentée en tant que levier pour la réalisation des Objectifs du Développement Durable, ce qui correspond à la vision belge. Un document opérationnel est attendu de la Commission européenne en 2017 sur l'intégration transversale de la numérisation dans les politiques européennes de développement.

IX.3 La Politique de sécurité et de défense commune (PSDC)

L'année 2016 a été caractérisée par des situations de crise prolongées sur les deux flancs de l'UE et la mise en œuvre de sa **Stratégie globale**. La Haute Représentante Mogherini a présenté sa Stratégie globale au Conseil européen du 28 juin 2016. Après l'actualisation de la Stratégie européenne de sécurité en 2008, la Stratégie globale a établi de nouvelles lignes de conduite dans un contexte de mutations importantes du climat de sécurité, une vision partagée au service des futures actions communes. Ce document, bien accueilli par le Conseil Affaires étrangères du 17 octobre, souligne l'interdépendance entre sécurité interne et sécurité externe. L'accent a été mis par ailleurs sur la nécessité de renforcer la crédibilité et l'efficacité de l'action extérieure de l'Union européenne.

Au niveau de la mise en œuvre de la Stratégie globale, la priorité est donnée au **volet sécurité et défense**. Dans ses conclusions, le Conseil Affaires étrangères du 14 novembre a défini le degré d'ambition et déterminé les mesures nécessaires à une meilleure exécution de trois missions fondamentales : la réaction aux conflits et crises

externes, le renforcement des capacités des pays partenaires et la protection de l'Union et de ses citoyens.

Le 30 novembre, la Commission européenne a annoncé son « **Plan d'action européen de la défense** » (European Defence Action Plan). Celui-ci propose de nouveaux instruments financiers pour le développement des capacités et la coopération dans le secteur de la défense afin de soutenir l'industrie européenne de la défense.

Le Conseil Affaires étrangères de décembre a entériné une liste commune de 40 propositions destinées à mettre en œuvre la déclaration commune **UE-OTAN** signée à Varsovie. Le Conseil européen a souligné, en décembre, la nécessité d'agir pour rendre la coopération opérationnelle.

Le mandat de l'opération **EUNAVFOR MED/SOPHIA** a été élargi pour inclure deux missions. La première concerne le renforcement des capacités et la formation des garde-côtes libyens et la seconde, la contribution à la mise en œuvre de l'embargo des Nations Unies sur les armes dans les eaux internationales au large des côtes libyennes. Entre-temps, la mission **EUBAM Libye** n'a pas pu être déployée en raison de la situation politique et sécuritaire sur le terrain.

Le 30 juin 2016 s'est terminée la mission **EUSEC RD Congo** qui œuvrait depuis 2005 au renforcement des capacités de l'armée congolaise. Deux tiers de ses missions ont été dévolues au programme PROGRESS du Fonds européen de développement.

En juillet 2016, la mission EUMAM RCA a été remplacée par l'**EUTM RCA**, qui a reçu le mandat d'instruire et de former les forces armées de la République centrafricaine et de leur fournir des conseils stratégiques dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité. Le mandat de la mission **EUPOL Afghanistan** a pris fin après neuf ans d'activité.

Le mandat d'**EULEX Kosovo** a subi une importante diminution du nombre de tâches exécutives, associée à une réduction de moitié du personnel. Simultanément, à La Haye, les préparations se sont poursuivies en vue de la mise en place des **chambres spécialisées pour le Kosovo** qui visent à poursuivre certains crimes contre l'humanité, crimes de guerre et d'autres crimes relevant du droit kosovar.

X. Communiquer sur l'Europe

La politique de communication de la Belgique en matière européenne se caractérise par une attitude proactive dans un contexte de coopération avec les institutions européennes. Ainsi, durant l'année 2016, les initiatives suivantes ont été prises : la célébration de la « Journée de l'Europe » pour les élèves de dernière année secondaire en Belgique les 9, 10 et 12 mai ; l'organisation des activités centralisées « Parlons ensemble d'Europe » au Palais d'Egmont pour les élèves de dernière année secondaire, l'actualisation du puzzle « Construis l'Union européenne » et l'application en ligne pour l'enseignement primaire en Belgique, les dialogues citoyens, les débats et les actions d'information par le réseau belge Europe Direct en collaboration, entre autres, avec le Mouvement européen et avec le soutien du Service public fédéral Affaires étrangères.

En mai, le réseau d'information Europe Direct a été mobilisé dans 27 écoles secondaires dans le cadre de la « *Journée de l'Europe* ». « **Notre Europe : hier, aujourd'hui et demain** » était le thème de réflexion de cette journée. Le vice-

Premier ministre Reynders a tenu une conférence le 12 mai au Collège Don Bosco à Woluwe-Saint-Lambert, tandis que des orateurs du Service public fédéral Affaires étrangères ont fait des exposés dans **26** autres écoles secondaires, tous réseaux confondus.

Des séances d'informations pédagogiques sur le thème « **Parlons ensemble d'Europe** » ont été organisées en avril et en novembre au Palais d'Egmont. Elles font suite à la rencontre interactive et centralisée qui s'est tenue à Bruxelles en novembre 2015 en présence du vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders. **1322 participants** issus de **cinquante-quatre** écoles secondaires ont dialogué avec le ministre au sujet de l'Europe, de ses institutions et de ses répercussions sur notre vie quotidienne.

Fin 2016, le **puzzle autocollant existant « Construis l'Union européenne »** a été actualisé par la cellule Communication de la direction générale Coopération et Affaires européennes (DGE). La mise en page a été adaptée afin d'accroître l'exploitation pédagogique du puzzle et susciter l'intérêt des jeunes pour l'Europe. Il est disponible gratuitement dans chaque centre d'information Europe Direct et auprès de la Représentation de la Commission européenne en Belgique.

COLOPHON

Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement

Direction générale Coordination et Affaires européennes (DGE)

Éditeur responsable :

Dirk ACHTEN

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

diplomatie.belgium.be

Twitter : @ BelgiumMFA

Facebook : Diplomatie.Belgium

Mars 2017

Les données figurant dans la présente publication sont purement informatives. Elles n'engagent nullement le SPF sur le plan juridique. Ce rapport annuel est soumis à la législation nationale et internationale sur le droit d'auteur.

Dépôt légal : 0218/2017/001

